Réf. Farde e-Assemblées : 2652456

N° OJ : **5**

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/04/2025

Objet : Asbl le 8ième jour.- Subside : 960,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2025;

Considérant que l'asbl le 8ième jour demande un subside de 960,00 EUR pour la réservation d'une table de 8 personnes à la soirée de gala 25 ans du 8ième jour qui se tiendra le jeudi 22/05/2025 à 19h00 au Cercle Royal Gaulois; (Sous réserve de l'approbation du budget 2025 par le Conseil communal et de son approbation par la tutelle).

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1er.- Un subside de 960,00 EUR est octroyé au profit de l'asbl le 8ième jour.

Article 2.- Ce montant sera engagé à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2025.

Annexes :